

## **Cahier des charges du poste**

### **Sapeur-Pompier Permanent Responsable de la Formation du CSI CM**

**Nom, Prénom**

Crans-Montana, 04 novembre 2021

**Association des Communes de Crans-Montana**

Route de la Moubra 66  
3963 Crans-Montana

Tel: +41(0)27 486 87 88  
Fax: +41(0)27 486 87 89

[www.cransmontana.ch](http://www.cransmontana.ch)

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Profil du poste</b> .....	<b>3</b>
1.1	<i>Prérequis</i> .....	3
1.2	<i>Description du poste</i> .....	3
1.3	<i>Formation</i> .....	3
1.4	<i>Compétences personnelles</i> .....	3
<b>2</b>	<b>Cahier des charges</b> .....	<b>4</b>
2.1	<i>Identification du poste</i> .....	4
2.2	<i>Tâches principales</i> .....	4
2.2.1	Instruction au sein des secteurs du CSI.....	4
2.2.2	Formation des institutions publiques ou privées (communes, écoles, cliniques, hôtels, entreprises...)	4
2.2.3	Organisation des cours cantonaux et fédéraux sis sur le territoire de l'ACCM.....	4
2.2.4	Réalisation et contrôle des documents de formations.....	5
2.2.5	Planification des formations.....	5
2.2.6	Assurance des piquets.....	5
2.2.7	Remplacement des collaborateurs du CSI.....	5
2.2.8	Tâches annexes.....	6
2.3	<i>Modalités de collaboration</i> .....	6
2.4	<i>Droit à la signature / Délégation de compétences</i> .....	7
<b>3</b>	<b>Profil de la personne engagée</b> .....	<b>7</b>
3.1	<i>Données administratives</i> .....	7
3.2	<i>Formations, diplômes</i> .....	7
3.3	<i>Expérience, compétences</i> .....	7
3.4	<i>Langues et autres facultés</i> .....	7

# 1 Profil du poste

## 1.1 Prérequis

- Etre domicilié sur une des 3 communes de l'ACCM ou s'engager à y prendre le domicile.
- Etre suisse ou en possession d'un permis C.
- Avoir un casier judiciaire vierge.
- Avoir une bonne condition physique.

## 1.2 Description du poste

Le Responsable de la formation a pour mission d'assurer les activités principales suivantes :

- Planifier et organiser le plan de formation.
- Piloter la préparation des supports et documents de formations.
- Coordonner l'instruction au sein des secteurs du CSI.
- Transmettre la formation aux institutions publiques ou privées (Communes, Écoles, Cliniques, ...)
- Organiser les cours cantonaux et fédéraux sis sur le territoire de l'ACCM.
- Participer aux piquets de jour.
- Assurer le remplacement des collaborateurs du CSI.
- Garantir d'autres tâches liées au domaine d'activité.

## 1.3 Formation

- Officier sapeurs-pompiers.
- Certificat fédéral de capacité.
- Instructeurs SP ou s'engager à obtenir ce titre.
- Porteur d'appareil de protection de la respiration.
- Brevet de formateur d'adulte (un atout).
- Permis de conduire poids lourd (catégorie C ou C1-118).

## 1.4 Compétences personnelles

- Faire preuve d'une grande autonomie.
- Avoir d'excellentes capacités organisationnelles et de gestion.
- Sens des responsabilités, état d'esprit orienté « solutions ».
- Savoir écouter et être pédagogue, véhiculer une énergie positive.

## **2 Cahier des charges**

### **2.1 Identification du poste**

- Supérieur hiérarchique : Commandant du feu.
- Centralisation de l'activité : Maison du Feu, Route de la Moubra 66, 3963 Crans-Montana.

### **2.2 Tâches principales**

#### **2.2.1 Instruction au sein des secteurs du CSI**

- Présider la commission de la formation du CSI.
- Proposer un programme annuel de formation, varié et intéressant au Cdt ainsi qu'à l'EM du CSI.
- Contrôler les différentes formations dispensées dans les cours du CSI.
- Renseigner l'EM du CSI sur la qualité de l'instruction transmise par les cadres sur les différentes matières.
- Collaborer avec l'EM du CSI pour déterminer les matières à travailler.
- Planifier la formation des différents chauffeurs avec le pool formateur C1.
- Etre le répondant pour la compagnie au niveau de l'instruction.
- Proposer, au travers de la commission de la formation, les cours complémentaires souhaités par les différents SP.

#### **2.2.2 Formation des institutions publiques ou privées (communes, écoles, cliniques, hôtels, entreprises...)**

- Créer et dispenser la formation auprès des différentes institutions publiques ou privées :
  - sur les petits moyens d'extinction.
  - sur le comportement à avoir lors d'une détection incendie.
- Participer aux différentes évacuations planifiées avec les différents chargés de sécurité des communes de l'ACCM.

#### **2.2.3 Organisation des cours cantonaux et fédéraux sis sur le territoire de l'ACCM**

- Participer aux séances du CSI CM afin de coordonner les cours cantonaux et fédéraux organisés par les instances OCF, CSSP, FSSP et assurer une bonne collaboration.
- Suivre les cours pour acquérir des informations supplémentaires d'instruction (transfert de compétences).

## **2.2.4 Réalisation et contrôle des documents de formations**

- Superviser les différentes leçons qui vont être transmises par les cadres du CSI CM dans les différents types de formations annuelles.
- Contrôler les documents de préparation des participants du CSI CM qui sont inscrits au cours cantonaux et fédéraux.
- Vérifier avec l'EM du CSI les documents de formation de la section des JSP.
- Créer des documents de formation pour les contrôles techniques hebdomadaires.
- Tenir à jour les différents documents traitants de la formation des SP.

## **2.2.5 Planification des formations**

- Planifier les différents cours du CSI avec la commission de la formation et présenter le plan de formation au Cdt ainsi qu'à l'EM du CSI.
- Déterminer les différentes matières pluriannuelles à dispenser, ainsi que les thèmes cantonaux ou fédéraux impactés par des décisions législatives ou à des changements de règlements.
- Coordonner avec les collaborateurs, les différentes formations des institutions publiques ou privées.
- Garantir avec l'EM du CSI et la commission de la formation, les différentes inscriptions pour les formations cantonales ou fédérales.
- Définir des formations communes avec le GSPDS, les CSI ou CSP voisins.
- Planifier avec les collaborateurs des cours ou exercices en commun avec les différents partenaires des secours.

## **2.2.6 Assurance des piquets**

- Assurer le piquet en journée sur la base d'un tournus avec ses collaborateurs.

## **2.2.7 Remplacement des collaborateurs du CSI**

- Assurer le remplacement des collaborateurs du CSI.
- Effectuer différentes tâches demandées par le Cdt.
- Assurer la suppléance des collaborateurs garantissant le bon fonctionnement du CSI lorsque cela est nécessaire.

### **2.2.8 Tâches annexes**

- Saisir les différentes données dans le système VS-Fire concernant la formation et les activités diverses.
- Participer aux différents cours cantonaux ou fédéraux concernant la formation et s'informer sur l'évolution de celle-ci.
- Participer à l'entretien du matériel, ainsi qu'à l'entretien intérieur et extérieur des locaux du CSI.
- Collaborer à la création des plans d'intervention.
- Etre disposé en tout temps à effectuer d'autres tâches en relation avec les compétences du poste qui ne figureraient pas sur le présent cahier des charges.

### **2.3 Modalités de collaboration**

Veiller à maintenir la collaboration et favoriser les échanges et les synergies avec les groupes cibles et partenaires suivants :

- La Commission du feu et ses sous-commissions.
- Le personnel concerné des communes de l'ACCM.
- Les partenaires de l'ACCM (CMT, CMA, ...).
- Les autres communes environnantes.
- Les services de l'Etat du Valais et de la Confédération.
- L'Organisation Cantonale Valaisanne des Secours.
- Les Samaritains du Grand-Bisse.
- La Police Municipale, La Police Cantonale, L'Armée et La Protection Civile
- Le GSPDS, les CSI et CSP voisins
- L'Organisme des Secours Régional 05 de Crans-Montana

## **2.4 Droit à la signature / Délégation de compétences**

- Pouvoirs particuliers  
A définir
- Pour les engagements financiers  
Aucun.
- Pour les autres engagements / représentation  
Aucun

## **3 Profil de la personne engagée**

### **3.1 Données administratives**

Prénom Nom :  
Adresse :  
Npa Localité :  
Téléphone fixe :  
Mobile :  
Email :  
Date de naissance :

### **3.2 Formations, diplômes**

- 

### **3.3 Expérience, compétences**

- 

### **3.4 Langues et autres facultés**

- Français : Langue maternelle
-